

Déclaration préalable de la FSU au CTSD du 24 janvier 2017

Monsieur le Directeur Académique,

Les représentants de la FSU vous adressent tous leurs vœux pour l'année 2017 et vous remercient de la grande qualité du dialogue social que nous avons avec la Direction Académique des Yvelines, notamment dans le cadre de cette instance.

Nous adressons également nos vœux à tous les personnels de la DOS, que nous remercions pour leur attention à nos demandes et leur professionnalisme.

Les résultats de l'enquête PISA, parue en décembre 2016, ne sont guère flatteurs pour le système éducatif français, qui, s'il parvient toujours à former des élites, échoue à contrecarrer les inégalités sociales et à faire réussir les élèves issus des milieux sociaux défavorisés.

Si le bilan du quinquennat Hollande fait apparaître des créations de postes (+ 1739 postes pour l'académie de Versailles depuis 2013), ces dernières ne seront pas suffisantes pour absorber l'évolution démographique et compenser les suppressions de postes du quinquennat précédent, puisque, entre 2007 et 2017, l'Académie de Versailles a perdu 1282 postes.

Entre la rentrée scolaire 2016 et celle de 2017, dans le département des Yvelines, le H/E stagne en collège et augmente à peine en lycée, si bien que les heures attribuées ne permettront pas d'ouvertures de divisions en nombre suffisants pour alléger sensiblement les effectifs par classe, condition nécessaire à une réelle amélioration des conditions de travail et d'étude.

Si les dotations peuvent paraître généreuses, il nous faut souligner qu'elles comprennent d'ores et déjà des heures habituellement allouées ultérieurement, comme celles des postes d'appui et RAR, ou celles pour les classes SAS.

Par ailleurs, si les classes surchargées rendent difficile la prise en charge efficace des élèves les plus fragiles, elles sont aussi l'une des raisons, majeures, de la pénibilité des conditions de travail qui conduisent non seulement un nombre croissant de collègues à la démission, mais se traduisent également sur le terrain par des classes sans professeurs.

Ainsi, comme l'indiquent des chiffres parus récemment dans la presse au sujet des professeurs stagiaires, 2,5% des titulaires de concours en démissionné en 2016, un chiffre qui a doublé en 4 ans. Les conditions matérielles d'exercice (matériel informatique inadéquat, locaux vétustes ...), les réformes imposées de manière autocratique sans concertation, à l'instar de la réforme du collège, les problèmes de gouvernance des établissements (nouvelles méthodes de management et autonomie accrue des établissements qui génèrent des tensions entre les personnels et les chefs d'établissements et met en concurrence) sont la cause de nombreuses situations de souffrance au travail, à la fois pour les enseignants mais aussi pour les chefs d'établissements eux mêmes. Perte de sens du métier, voire démissions pour les personnels les plus fragiles : entrants dans le métier, TZR, personnels contractuels tout particulièrement malmenés par l'administration.

Il y a ainsi urgence à renforcer l'attractivité de nos professions afin que les postes créés (volonté dont nous nous félicitons), ne demeurent pas vacants. Si les mesures de revalorisation de nos salaires et de nos carrières mises en œuvre par le protocole PPCR vont dans le bon sens, elles seront insuffisantes à compenser les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis plusieurs années.

Ainsi, à la rentrée 2016, de nombreux postes sont demeurés vacants dans les établissements, et ce durant de longues semaines, parfois même jusqu'aux vacances de la Toussaint. Ce fut, par exemple, le cas dans les collèges Galilée de Limay, les Plaisances et Clémenceau, ainsi qu'au Lycée Jean Rostand de Mantes. Cette pénurie d'enseignants, qui touche plus particulièrement des populations dont la situation économique est difficile, et un public scolaire fragile, contribue sans doute à

accentuer les inégalités scolaires et à alimenter la fuite croissante d'élèves vers le privé.

C'est pour que ces inégalités sociales soient réellement prises en compte que des lycées anciennement classés en Éducation Prioritaire, tels que le Lycée Rostand de Mantes, le lycée Matisse de Trappes, le Lycée de la Plaine de Neauphle, se sont mobilisés depuis l'automne. Les 450 postes supplémentaires pour les lycées dits « défavorisés » annoncés par la Ministre sont insuffisants et ne répondent pas à la demande des personnels qui revendiquent des mesures pérennes, telles que la reconstruction d'une carte de l'Éducation Prioritaire élargie et incluant les lycées.

L'académie de Versailles devrait recevoir 40 emplois supplémentaires, ce qui est relativement peu pour la plus grande académie de France. Nous nous félicitons que l'utilisation de l'IPS permette la prise en compte de la difficulté sociale dans l'attribution des dotations mais nous déplorons le fait que certains lycées historiquement classés en Education Prioritaire n'aient pas vu leur dotation abondée (Lycées Van Gogh, Vaucanson aux Mureaux, Camille Claudel, Jules Verne, Blériot et Matisse,) et ce au motif que la prise en compte de la voie professionnelle dans les calculs les fausserait. C'est pourtant bien l'ensemble des élèves d'un établissement donné qui doit être examiné, si l'on veut que les chiffres soient le reflet de la sociologie des populations qu'il accueille.

En ce qui concerne la voie professionnelle, si l'on constate une dotation globalement en hausse (652,55 heures) alors que stagnent globalement les effectifs, celle-ci cache de fortes disparités et, surtout, ne permet pas d'avoir une lecture précise de la voie professionnelle (même si la carte des formations apporte des éléments).

Nous regrettons de voir fermer la Seconde Professionnelle Menuiserie et le CAP Pressing en un an à Jules Verne, même s'il est vrai que ces spécialités sont globalement moins demandées.

Par ailleurs, nos collègues des LP souhaiteraient avoir davantage d'explications concernant la seconde mixte boulangerie-pâtisserie (Ratio initial/apprentissage?)

Nous demandons que la pondération 1,1 s'applique également au PLP, qui doivent pour l'heure se contenter d'une indemnité de 400€ attachée au CCF, bien en deçà du montant de l'HS.

Nous évoquons un peu plus haut les situations de souffrance au travail rencontrées par de nombreux collègues.

C'est en SEGPA et en collège que cette souffrance se manifeste le plus vivement, en raison de la mise en œuvre de la réforme du collège qui engendre tout en même temps une surcharge de travail souvent perçue comme inutile et une profonde incompréhension.

Ainsi, en ce qui concerne les classes de SEGPA, la FSU constate que ce qu'elle avait annoncé est en train de se produire : la baisse des effectifs laisse présager que ces élèves, autrefois orientés en SEGPA à la fin du CM2, ne seront plus accueillis dans cette section d'enseignement, qui leur offrait pourtant des conditions d'apprentissage adaptées, au sein de classes moins chargées et auprès d'enseignants spécialisés.

En ce sens, nous attirons votre attention sur le fait que les moyens supplémentaires n'ont d'ailleurs pas été attribués. Nous redemandons donc que les textes soient respectés et que soient attribuées les trois heures de marge.

Par ailleurs, si nous nous sommes félicités d'apprendre l'ouverture de plusieurs classes bilangues dans le département (notamment au Clg L'Agiot d'Elancourt / Hauts Grillets et Roby à Saint Germain.), nous ne pouvons que souligner l'incohérence des politiques mises en œuvre dans le cadre de la réforme du collège et les multiples revirements dont ces dispositifs ont fait l'objet.

Aussi, nous demandons des informations : quelles sont les premières conclusions qui ont pu être tirées du dispositif d'évaluation de la réforme du collège et selon quelles modalités se poursuivra-t-il au second trimestre ?

Pour notre part, les nouvelles modalités du Brevet, qui écartent de l'évaluation des disciplines aussi fondamentales que l'EPS, les enseignements artistiques, les LV, autrefois évaluées en contrôle continu, ne nous semblent pas aller dans le sens d'une reconnaissance des savoirs disciplinaires transmis par les collègues, pas plus que dans celui d'une recherche de la réussite pour tous les élèves.

Tout en regrettant la disparition d'un véritable contrôle continu pour l'obtention du Brevet des collèges, le SNES et le SNEP demandent que 100 points soient ajoutés aux épreuves terminales afin de prendre en compte ces disciplines dans l'acquisition du Brevet du Collège, et ce y compris sous la forme d'une évaluation en cours de formation pour l'EPS.

En ce qui concerne l'EPS, nous réaffirmons notre volonté que soit prises en compte les heures supplémentaires des enseignants de cette discipline dans la dotation des IMP attribuées à la coordination des APSA, et cela afin d'éviter des situations injustes. En effet, selon le modèle de calcul de l'institution, un coordinateur des APSA peut ne percevoir qu'une seule IMP alors qu'il coordonne autant d'heures, et parfois plus, d'enseignement et d'animation des APSA, qu'un autre coordinateur qui en percevrait deux. Un vœu en ce sens sera porté au vote lors de ce CTSD.

En ce qui concerne le sport scolaire du second degré, nous souhaitons attirer votre attention sur les besoins en moyens humains pour faire fonctionner le service départemental de l'UNSS. En effet, au vu de la charge de travail et de la quantité de dossiers à gérer tant en terme d'organisation des manifestations sportives de niveaux départemental, académique et national, qu'en terme de productions d'éléments d'analyse concernant le fonctionnement du sport scolaire, nous souhaitons demander que soit créé un 3ème poste de cadre UNSS afin de soulager nos 2 collègues directrice et directeur adjoint et de permettre au service de fonctionner dans de meilleures conditions.

Toujours pour les mêmes raisons, et bien que cela ne soit pas du ressort du CTSD, nous souhaitons également attirer votre attention sur la nécessité de créer un poste supplémentaire de droit privé de secrétaire au service départemental de l'UNSS des Yvelines.

En effet, si l'on veut prendre en compte les difficultés auxquelles sont confrontés tous les élèves, ce ne sont pas seulement les moyens d'enseignement qu'il faut examiner.

En ce sens, c'est aussi le travail des personnels de vie scolaire, CPE et AED, ainsi que celui des personnels médico-sociaux, qu'il faut faciliter. C'est pourquoi nous souhaiterions être informés du nombre de créations de postes dont les Yvelines bénéficieraient pour ces emplois.

Lorsque la répartition des postes pour le service social aura eu lieu au niveau académique, nous demandons que ce sujet soit mis à l'ordre du jour d'un prochain CTSD. La FSU demande toujours un groupe de travail avec les représentants des personnels pour discuter des orientations, de la définition et de l'affectation des secteurs d'intervention des collègues. Nous dénonçons le choix de porter les efforts essentiellement sur le service social en primaire au détriment des élèves du secondaire, notamment des lycées, et des conditions de travail des personnels.

Un mot enfin sur le dialogue social et le paritarisme. Nous remercions la DOS de la diligence avec laquelle les documents préparatoires nous ont été transmis. Néanmoins, nous déplorons le caractère resserré et contraignant du calendrier, qui rend difficile le travail de tous les élus alors même que, nous semble-t-il, nous partageons les valeurs du débat et de la représentativité démocratiques, et qui nous prive nous, en tant qu'élus des personnels, du temps nécessaire pour entrer en contact avec les collègues et porter la voix des personnels. De plus, certains chefs d'établissements ont prévu de tenir leur Conseil d'Administration avant la tenue des instances départementales, ce qui rend de fait caduc le travail réalisé dans ces instances. Certains ont même d'ores et déjà annoncé que, compte tenu du calendrier, ils ne réuniraient pas de Conseil d'Administration, à l'instar du Principal du Collège Paul Verlaine des Mureaux.

Nous demandons que des consignes soient données aux CE pour que les CA aient lieu après la tenue du CTSD, et qu'il leur soit rappelé qu'un délai de 10 jours doit être respecté entre la communication des documents de travail et la tenue du CA, ainsi qu'un délai suffisant entre la CP et le CA.

Nous attirons votre attention sur le fait que nombre de nos collègues rencontrent des difficultés pour faire respecter leurs droits syndicaux dans les établissements, qu'il s'agisse d'exercer leur fonction de représentants des personnels en Conseil d'Administration, d'organiser des heures mensuelles d'information syndicale ou de participer à des stages de formation syndicale.

Nous sollicitons donc le soutien de la DSDEN auprès des représentants syndicaux partout où les droits syndicaux font l'objet d'entraves de la part des CE.

Au nom des personnels que nous représentons, nous vous remercions de l'attention que vous avez portée à cette déclaration et des réponses que vous voudrez bien lui apporter.